

## L'éthique des droits humains comme socle à l'évaluation des organisations à finalité sociale

**Auteur :** Hardy Joffroy, Enseignant-Chercheur-Formateur, HELMo-ESAS, chercheur associé au LABOCS.

### **Résumé :**

Les modes de gestion et d'évaluation à l'œuvre au sein des organisations à finalité sociale visent actuellement majoritairement à instruire dans le champ social les logiques institutionnelles du néolibéralisme (Wacquant 2015), sous le prétexte de l'efficacité, de l'efficacé et de la qualité (Chauvière 2008). Ils concourent à une perte du sens de l'agir des acteurs des organisations à finalité sociale. D'une part en désincarnant le rapport des organisations aux droits qu'elles matérialisent et d'autre part en empêchant les acteurs de penser (au sens d'agir) ce qu'ils font. Ces modes de gestion et d'évaluation sont de nature utilitariste (Le Galès 2007). Cette éthique repose sur une idée de finalité, d'agrégation, de maximisation et elle porte en elle une logique sacrificielle (Rawls 1971). Elle considère que le juste résulte en la maximisation du bien défini comme augmentant le bonheur du plus grand nombre. Par exemple, l'esclavage peut-être bon au mauvais en vertu du principe d'agrégation (Rawls 1971). Le bien étant dans le cadre des organisations à finalité sociale imposé par le biais d'objectifs et d'indicateurs à maximiser. Le juste réside alors en la capacité des acteurs à maximiser le bien prescrit. Le rapport au droit est ainsi désincarné. Sen (2009) propose d'opposer à l'éthique utilitariste celle des droits humains. Elles sont pour lui en concurrence et offrent des modes de représentations différents des connaissances que l'on a de la « réalité ». Le projet de recherche que j'ai entamé fait suite à ces constats. Il a été réalisé dans le but de participer à la construction de modes d'appréhensions de la réalité différents de ceux proposés par l'idéologie néolibérale. La question de l'évaluation m'a semblé être une porte d'entrée intéressante. Elle participe à la connaissance que nous avons de la réalité et elle est devenue un des outils de contrôle clé du néolibéralisme, le contrôle par le classement étant un de ses fondamentaux (Le Galès 2007). Il s'agissait donc d'entreprendre un travail de recherche dans une perspective de dialectique. Afin de proposer un outil d'évaluation des organisations à finalité sociale ayant pour socle l'éthique des droits humains, je me suis référé à de nombreux outils théoriques (démocratie vue comme exercice de la raison publique (Sen 2003) , les droits humains vus comme une éthique (Sen 2009), la notion d'indigne proposée par le courant afro-décolonialiste (Ajari 2019), les droits culturels (Meyer Bisch 2008) à et la capabilité (Sen 1998) . J'ai aussi fait un choix épistémologique (le constructivisme) et choisi une méthodologie, celle de l'évaluation constructive (Conan 1998). J'ai ensuite créé un outil d'évaluation et réalisé un test de cet outil. Je proposerai lors de ma communication de montrer très brièvement les outils théoriques et méthodologiques auxquels se réfère l'outil. Je montrerai plus en détail comment j'ai réalisé le test de l'outil. L'évaluation avait pour point d'entrée de questionner la capabilité des étudiants en situation de précarité de jouir de leur droit à l'éducation. Deux groupes ont été constitués. L'un avec les travailleurs sociaux du service social d'HELMo et un autre avec huit étudiants en situation de précarité. Nous sommes partis des représentations de chacun de ce qui diminuait la capabilité des étudiants de jouir de leur droit à l'éducation. Nous avons identifié des thématiques de l'indigne et choisis de travailler autour d'une des thématiques identifiées. Nous avons mis en perspectives les constitutifs de l'indigne avec les droits de la Déclaration universelle des droits de l'Homme (le juste). Nous avons ensuite réfléchi à comment permettre aux étudiants d'augmenter leur capabilité de façon générale (liberté désirée) et au regard du fonctionnement du service social (liberté de faire) . Cette évaluation a conduit les travailleurs du service social à revoir en profondeur nombreux de leurs fonctionnements. Elle a aussi permis de rendre un peu de dignité aux étudiants en situation de précarité en partant de leur vécu, de leurs ressentis pour penser les conditions sociales auxquelles ils sont contraints.

## **Bibliographie :**

- Ajari, N. (2019). La dignité ou la mort, éthique et politique de la race. La découverte.
- Chauvière, M. (2008). Trop de gestion tue le social : Essai sur une discrète chalandisation. La découverte.
- Conan, M. (1998). L'évaluation constructive : Théorie, principes et éléments de méthode. L'aube.
- Faucher-King, F., & Le Galès, P. (2007). Tony Blair (1997-2007) : Le bilan des réformes. Presses de Sciences Po.
- Hardy, J. (2018). Le travail social face aux enjeux sociopolitiques contemporains. Coll mobilisation sociale, CGAGI.  
[http://docs.wixstatic.com/ugd/08846d\\_80460b7cbede4cd19438265be777009c.pdf](http://docs.wixstatic.com/ugd/08846d_80460b7cbede4cd19438265be777009c.pdf)
- Hardy, J. (2015). Travail social et Capabilité. FOPES, Université de Louvain-la-Neuve.  
<https://cdn.uclouvain.be/groups/cms-editors-fopes/documents/memoires-en-ligne/MEMOIRE%20JOFFROY%20HARDY.pdf>
- Meyer-Bisch, P. (2008-2009). Droits fondamentaux (No. 7, pp. 29). [www.droits-fondamentaux.org](http://www.droits-fondamentaux.org)
- Rawls, J. (1971). Théorie de la justice. Seuil.
- Sen, A. (1998). Repenser l'inégalité. Seuil.
- Sen, A. (2009). L'idée de justice. Flammarion.
- Sen, A. (2003). La démocratie des autres. Rivage poche.
- Wacquant, L. (2015). Les prisons de la misère. Raisons d'agir.
- Watzlawick, P. (1988). L'invention de la réalité : Contributions au constructivisme. Éditions du Seuil